

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le **29 NOV. 2016**

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Réf. Chr :

Nos réf. : 2016-002173

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

DREAL LRMP Division Energie

520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de création d'un poste de source 225/20 kV sur Béziers Est (34) déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Par courrier reçu le **22/09/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier création d'un poste de source 225/20 kV sur Béziers Est (34) déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND